



Ajournement demande de naturalisation française

Par **MFA**, le **30/05/2011** à **16:11**

Bonjour,

J'ai été contactée par la préfecture qui m'a fourni une lettre expliquant l'ajournement à deux ans pour motifs suivants: du fait que j ai séjourné irrégulièrement sur le territoire français de 2000 à 2004 et ainsi méconnu la législation relative à l'entrer et au séjour des étrangers en France. sachant que j ai deux enfants de nationalité française. Comment je peux contactée cette déposition ? Est il possible de faire un recours gracieux? croyez vous qu'il y a moyen qu'ils changent leur décision?

Merci de votre aide et de vos réponses

Par **Domil**, le **30/05/2011** à **20:30**

Si vous avez été en situation irrégulière pendant 4 ans, c'est que vos enfants français n'étaient pas nés à ce moment-là (si c'était le cas, vous auriez été régularisés)

Donc vous pouvez toujours faire le recours gracieux mais vous ne pouvez justifier d'avoir été 4 ans en situation illégale